Mairie
de
DENEUILLE-LES-MINES
1 Rue de la Mairie
03170 DENEUILLE-LES-MINES

☎ 04.70.07.82.43
e-mail : mairie-deneuille-les-mines@wanadoo.fr

PROCÉS VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 13 OCTOBRE 2022 –

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, **le 13 octobre,** à 20 h, à la salle de la Mairie sis 1 Rue de la Mairie à DENEUILLE-LES-MINES (03170), le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 octobre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane DEVERRIERE, Maire.

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

Rémi AUCOUTURIER
Guillaume AUDINAT
Sandrine BERTHON
Sylviane CHICOIS
Stéphane DEVERRIERE
Claudine GIBOUDEAUX
Nadine LAURENT
Christelle MAZIARSKI
Pascal MERVELET
Bernard TRUCHE
Alain QUICHON

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Madame BERTHON Sandrine

Le Procès-Verbal de la dernière réunion est lu et adopté à l'unanimité.

35/2022 : BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDIT N°2

Considérant que l'accès à la salle socioculturelle et à son parking étaient en mauvais état en raison d'un dénivelé important.

Considérant qu'il fallait bitumer l'avant de l'abris bus afin d'éviter la formation de boue.

Considérant que les travaux de réfection ont été effectués par l'entreprise LAUVERGNE COLLINET pour un montant total de 3 360.00 euros.

Considérant que les crédits budgétaires prévus à l'article 2151 RÉSEAUX DE VOIRIE inscrits au BP COMMUNE 2022 sont insuffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrêtent la délibération modificative suivante :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Articles (chap.) - opération	Montant	Articles (chap.) - opération	Montant
2132(21) : Immeubles de rapport	- 3 360.00 €		
2151(21) : Installations, matériel et outillage techniques – Réseaux de voirie	+ 3 360.00€		

36/2022 : BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDIT N°3

Considérant l'achat de 6 tables mange debout pliantes auprès de la société UGAP - 42 cours Suchet - 69286 LYON pour un montant total de 520.92 euros.

Considérant que les crédits budgétaires prévus à l'article 2184 MOBILIER inscrits au BP COMMUNE 2022 sont insuffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrêtent la délibération modificative suivante :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Articles (chap.) - opération	Montant	Articles (chap.) - opération	Montant
2188(21) : Autres immobilisations corporelles	- 400.00 €		
2184(21) : Mobilier	+ 400.00€		

QUESTIONS DIVERSES ET COMPTE-RENDU

- Les conseillers concernés et le Maire font le compte rendu des diverses réunions auxquelles ils ont assisté (SIESS, SIVOM, Conseil Communautaire CMNC...)

Séance levée à 21h30

35/2022 : BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDIT N°2

36/2022 : BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDIT N°3